Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260511-77_2026-DE

PLEUCADEUC
Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 5-2026
Délibération : 77-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mai 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le quatre mai, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 14
Pouvoirs : 5

Présents : BALAC Loïc, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, LANOE Rudy, RIO Letitia, LOYER Alain, BRAUD Serge, NAFTEUX, Yvonne RACOUET Philippe, ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain.

Absents excusés : GOURMIL Nathalie (donne pouvoir à DELANOE Rudy) ; GUILLEMOT André (donne pouvoir à BALAC Loïc) ; BOCANDÉ Marie-Pierre (donne pouvoir à ROUX Patricia) ; MACÉ Laetitia (donne pouvoir à BOULO DUGUE Céline) ; LEMIERRE Jim (donne pouvoir à BUSSON Jean-François).

Retard : RIO Letitia arrivée à 19 :14

Secrétaire de séance : LABORDERIE Romain

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : REPARTITION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.5211-1 et suivants ;
VU les statuts de la communauté d'Oust à Brocéliande Communautés ;
VU la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI en date du 9 avril 2026 créant les commissions thématiques communautaires ;
CONSIDERANT qu'il convient de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein desdites commissions ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 :
Désigne les membres suivants pour siéger au sein des commissions communautaires de l'EPCI d'Oust à Brocéliande Communautés :

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260511-77_2026-DE

Nom Prénom	Finances et commande publique	Services aux familles	Voirire, espace verts et patrimoine	Culture et tourisme	Aménagement du territoire, habitat, urbanisme et mobilités	Cycle de l'eau et GEMAPI	Développement Economique	Environnment "déchets-PCAET"	Social, accès aux droit et santé
Loïc BALAC					T		T		
Nathalie GOURMIL				T					S
Alain LOYER				S					
Patricia ROUX		T							T
Jean-François BUSSON			T					T	
Marie-Pierre BOCANDE	S				S				
André GUILLEMOT						S			
Létitia RIO	T						S		
Philippe RACOUET			S						
Yvonne NAFTEUX								S	
Romain LABORDERIE						T			
Hélène LEVASSEUR		S							

Article 2 :
Les représentants ainsi désignés siègeront au sein des commissions communautaires dans les conditions prévues par les statuts de l'EPCI et pourront participer aux travaux préparatoires des décisions de l'organe délibérant communautaire.

Article 3 :
La présente délibération sera transmise à la Présidente de l'EPCI d'Oust à Brocéliande Communautés pour notification et prise en compte.

Article 4 : Exécution
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 11 mai 2026
Le Maire, Loïc BALAC.